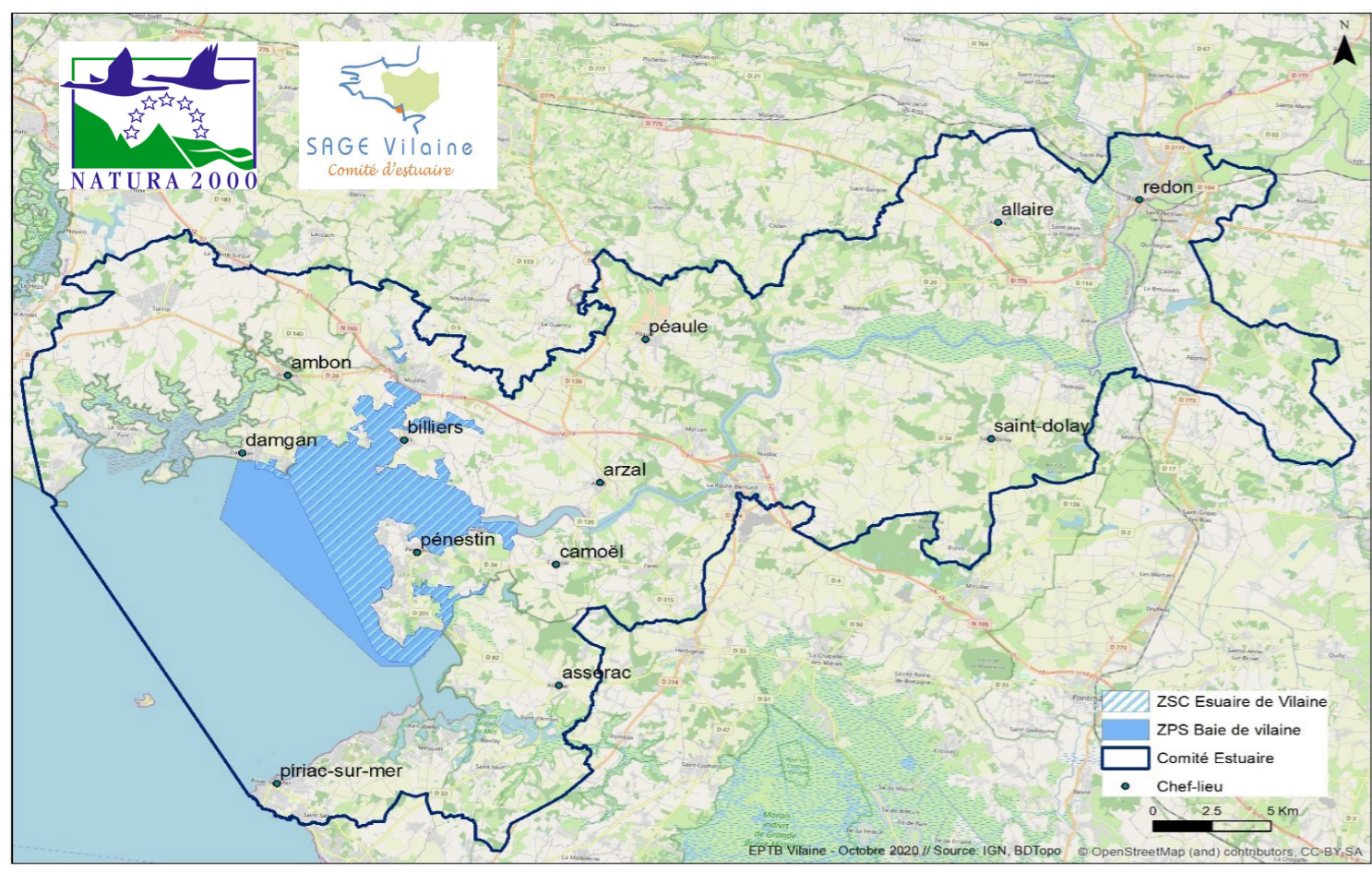


*Les nouvelles des instances**

Afin de ne pas multiplier les instances et gagner en cohérence, le COPIL Natura 2000 "Estuaire et Baie de Vilaine", installé en juin 2019, et le comité estuaire déjà existant ne forment qu'une seule instance sur l'estuaire. Bien que leurs périmètres ne soient pas identiques (cf. carte), les sujets restent les mêmes que ceux initialement abordés en comité estuaire en y incluant la nouvelle thématique sur la biodiversité.

Mme Régine ROSSET, Maire de Billiers, préside ce nouveau comité depuis juin 2019 et ce pour 3 ans. Elle remplace Guy LEGAL, Maire d'Assérac qui assurait la présidence depuis 2014.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et d'élections municipales retardées, la fréquence des instances a été fortement réduite en 2020. C'est pour cette raison que vous trouverez quelques infos sur les missions en cours...avant de nous retrouver en présentiel.



* Comité d'Estuaire et COPIL Natura 2000

Comité d'Estuaire : renouvellement des élus

Instance de concertation mise en place à l'échelle de la baie de Vilaine depuis plus de 10 ans, il agit sous l'autorité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui a voté le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de Vilaine en 2015. Il s'étend sur la Vilaine d'une limite Sarzeau-La Turballe jusqu'à l'amont de Redon. Le Comité est composé d'une soixantaine de membres dont des élus locaux qu'il va falloir renouveler suite aux élections municipales. Ce renouvellement aura lieu après l'installation de la CLE, prévue début 2021.

Envasement



Les dragages en aval du barrage d'Arzal étaient à l'arrêt depuis le 15 janvier 2020. Ils ont repris depuis le 14 août pour la saison hivernale.



La nouvelle campagne sur le suivi environnemental des dragages a été installée fin septembre 2020.

20 poches d'une contenance de 100 moules chacune ont été installées sur les bouchots sur les 2 points de suivis dans l'estuaire, à Kervoyal et au Halguen. L'objectif est d'évaluer, comme chaque année, l'impact éventuel des dragages en suivant la mortalité et la croissance des moules sur un cycle complet. Le prochain relevé aura lieu en décembre.





La charte de navigation durable arrive à mi-parcours !

Un bilan sur la réalisation du programme d'actions doit être réalisé prochainement par l'EPTB vilaine.

A titre d'exemple, le volet sensibilisation est assuré en partie par le CPIE Loire Océane. Cette année, il a proposé une nouvelle formule : « l'apéro-ponton ». Les plaisanciers étaient ainsi invités à se retrouver autour d'un verre pour notamment évoquer leurs pratiques. Il suffit parfois de gestes simples pour contribuer à une navigation durable !

L'EPTB Vilaine a participé au déploiement de l'application NAV&CO.

Née d'une collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et le SHOM et disponible depuis juin 2020 pour la zone de navigation du Mont saint Michel au Croisic, cette application mobile gratuite de navigation permet de découvrir, sur les cartes marines du SHOM, la biodiversité qui accompagne plus ou moins discrètement les escapades des plaisanciers. L'ensemble des gestionnaires des aires marines protégées de Bretagne a ainsi été sollicité pour renseigner la biodiversité de son territoire.

➔ Disponible gratuitement sur Android : <https://bit.ly/2UyIIUy>



Dates à retenir

- ➔ Comité de gestion du barrage d'Arzal : 1er semestre 2021.
- ➔ COPIL Natura 2000 validation de l'état des lieux : 1er semestre 2021.
- ➔ Comité Estuaire : 4ème trimestre 2021 (suite à la définition de la nouvelle organisation territoriale de la CLE).

➔ **Contact :** Aurore LEBRETON
aurore.lebreton@eptb-vilaine.fr



Un site Internet à venir !

Afin que les membres du comité de pilotage puissent suivre simplement les travaux dédiés à Natura 2000, il est prévu un site Internet qui regroupera les sites Natura 2000 gérés par l'EPTB Vilaine («Estuaire et baie de Vilaine» ainsi que «Marais de Vilaine»).

Actuellement en construction, il devrait être opérationnel pour début 2021.

Elaboration du Docob : on en est où ?

A la 1ère phase : l'état des lieux, il s'agit de décrire :

- Les milieux et espèces d'intérêt communautaire afin d'évaluer leur état de conservation. (des sorties terrain avec les partenaires techniques pour conforter les données existantes ont été réalisées).
- Les usages et activités présents sur le territoire (environ 150 personnes ont été rencontrées depuis juin 2019).
- ➔ cet état des lieux se traduira sous la forme de fiches (espèces, milieux, usages) et devra être validé par le comité de pilotage. L'EPTB Vilaine bénéficie de l'appui technique de l'Office Français de la Biodiversité (volet marin) et de CAP Atlantique.

Cette validation est prévue pour mi 2021 et constitue une base pour définir les enjeux, les objectifs et les mesures de gestion à entreprendre sur le site.



Une nouvelle aire marine éducative !

L'école publique de Pénestin a lancé avec le CPIE Loire Océane sa labellisation. Cette démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs.

Les élèves de cycle 3 vont ainsi travailler sur le marais de Branzais. Deux autres écoles se sont engagées dans cette démarche sur le territoire : Damgan et Billiers.



Si ce «Flash Info» vous a plu, on vous proposera de le renouveler 2 fois par an

Syndicat Mixte EPTB Vilaine - Bd de Bretagne - BP 11 - 56130 LA ROCHE-BERNARD - contact@eptb-vilaine.fr
Site Internet : www.eptb-vilaine.fr et suivez-nous sur notre page <https://www.facebook.com/eptbvilaine>

